****

**15e session de la Conférence des Parties contractantes**

**à la Convention sur les zones humides**

**« Protéger les zones humides pour notre avenir commun »**

**Victoria Falls, Zimbabwe, 23-31 juillet 2025**

**COP15 Inf.1**

**Document d’information : motivation de l’augmentation du budget administratif du Secrétariat pour 2026-2028 présentée dans le document COP15 Doc.23.1**

1. À la demande du Sous-groupe sur les finances et des Parties contractantes, le Secrétariat a préparé le présent document d’information qui explique les augmentations du budget administratif comprises dans les scénarios budgétaires présentés dans le projet de résolution sur les questions financières et budgétaires (document COP15 Doc.23.1).

2. Depuis 2013, malgré le nombre croissant de tâches et de produits demandés par les Parties contractantes dans le cadre des résolutions et les effets de l’inflation, le budget administratif du Secrétariat est resté inchangé, au montant de 5 081 000 CHF par an. Des exemples de cette augmentation des tâches et des produits demandés sont présentés dans les graphiques qui suivent :

Nombre total de Sites

Nouveaux Sites ajoutés au cours de la période triennale

**Résumé des quatre scénarios présentés**

3. Dans la Décision SC64-41 ii), le Comité permanent a approuvé quatre scénarios budgétaires pour 2026-2028, à présenter à la COP15, pour examen. Ces scénarios ont été recommandés par le Sous-groupe sur les finances après la tenue de débats approfondis sur les coûts, les avantages et les implications stratégiques. Dans la Décision SC64-41 iii), le Comité permanent a demandé au Secrétariat de préparer une analyse narrative et quantitative expliquant les coûts et les avantages respectifs, ainsi que les implications politiques de chaque scénario. Le tableau 1 ci-après résume les caractéristiques des quatre scénarios, tandis que le tableau 2 donne une vue d’ensemble des principales implications de chaque scénario.

4. Dans le scénario à 0 % d’augmentation, le montant de certaines dépenses liées au personnel en poste a été augmenté pour assurer l’équité avec l’UICN, conformément aux recommandations en matière de ressources humaines (RH) de l’UICN. Toutefois, il n’inclut pas les ajustements en matière de coût du travail, ou les performances et les promotions. Le renforcement des capacités du personnel et les services opérationnels pour la COP16 sont également exclus de ce scénario. Certaines lignes budgétaires ont été ajustées pour compenser les ajustements partiels liés à l’équité salariale, reflétant les dépenses réelles au cours de la période triennale 2023-2025[[1]](#footnote-2).

5. Dans le scénario à 4,1 % d’augmentation, le montant de certaines dépenses liées au personnel en poste a été augmenté pour assurer l’équité avec l’UICN, conformément aux recommandations en matière de RH de l’UICN, comme proposé pour le scénario à 0 %, en plus d’un ajustement en matière de coût du travail, des performances et des promotions. Dans le cadre de ce scénario, un nouveau poste a été inclus. Le ou la Secrétaire général/e déciderait de la meilleure façon d’utiliser ce nouveau poste pour aider les Parties contractantes. Le renforcement des capacités du personnel et les services opérationnels pour la COP16 sont exclus de ce scénario. Comme dans le scénario à 0 %, certaines lignes budgétaires ont été ajustées pour compenser les ajustements partiels liés à l’équité salariale, aux coûts du travail, aux performances et promotions, reflétant les dépenses réelles au cours de la période triennale 2023-2025.

6. Dans le scénario à 9,6 % d’augmentation, le niveau du financement administratif a été augmenté pour la rémunération du personnel, qui couvre deux nouveaux postes, comme expliqué aux paragraphes 11 et 12. Les salaires de l’ensemble du personnel sont ajustés pour assurer l’équité avec les salaires de l’UICN et comprennent un ajustement en matière de coût du travail, les performances et les promotions, conformément aux politiques des RH de l’UICN relatives à la rémunération globale, aux performances et au développement. Le renforcement des capacités du personnel et les services opérationnels pour la COP16 sont exclus de ce scénario. Certaines lignes budgétaires ont été ajustées pour compenser les ajustements partiels liés à l’équité salariale, reflétant les dépenses réelles au cours de la période triennale 2023-2025.

7. Le scénario à 11,3 % d’augmentation comprend tous les ajustements, comme présentés dans le scénario à 9,6 %, ainsi qu’une allocation annuelle pour la planification et le renforcement des capacités du Secrétariat, afin de permettre au personnel du Secrétariat de mener à bien les activités demandées par les Parties contractantes, et de promouvoir leur bien-être général. Ce scénario fait également apparaître une allocation en 2028 pour couvrir le coût des prestations de services associées à la COP16 (interprétation, traduction, rédaction de rapports et autres services de soutien).

8. Tous les scénarios présupposent l’approbation de l’utilisation de l’excédent de 2024 pour couvrir les provisions pour contributions impayées.

**Les augmentations proposées dans les scénarios concernent les domaines suivants :**

Renforcement des capacités du Secrétariat à recruter et retenir un personnel qualifié

9. Le Groupe de travail sur le renforcement institutionnel a déterminé que le recrutement du personnel et la réduction du taux de renouvellement du personnel constituaient des défis institutionnels majeurs. Selon les résultats du Groupe de travail présentés dans le document SC62 Doc.11, la rémunération du personnel du Secrétariat n’est pas conforme au cadre de rémunération de l’UICN, et en conséquence n’est pas compétitive avec l’UICN et le système des Nations Unies. Une augmentation du budget administratif permettrait de remédier au manque de compétitivité de la rémunération du personnel et de contribuer :

* + à assurer l’équité pour le personnel du Secrétariat dans le cadre de rémunération de l’UICN et à accroître la compétitivité avec les organisations du système des Nations Unies ; et
  + à couvrir les ajustements en matière de coût du travail, la performance et les promotions, conformément aux politiques des RH de l’UICN relatives à la rémunération globale.

10. Le budget pour 2019-2021 approuvé par la COP13 prévoyait une provision pour la mise en œuvre de ces ajustements. Selon le Secrétariat, il est important d’intégrer ces ajustements.

Exécution d’un volume croissant de produits et de tâches demandés par les Parties contractantes

11. Les Parties contractantes ont demandé que le Secrétariat renforce la communication en multipliant ses activités d’information et de visibilité, et en soutenant une mise en œuvre plus efficace de la CESP (communication, renforcement des capacités, éducation, participation et plaidoyer). Pour répondre à ce besoin, le Secrétariat propose de créer un nouveau poste de chargé/e de communications, qui contribuera à assurer :

* + - la création de contenus sur les zones humides et la Convention, en augmentant la fréquence et la portée des articles d’actualité, des documents de réflexion, des rapports et des notes d’information ;
    - la mise en œuvre de la CESP (au niveau mondial et en appui aux Parties contractantes) ;
    - des articles d’information et la diffusion de messages destinés aux médias ; et
    - la promotion et la diffusion des produits du GEST.

12. Les Parties contractantes ont exprimé le besoin de renforcer les capacités du Secrétariat en vue de les soutenir dans la réalisation des Rapports nationaux (RN), des mises à jour des Fiches descriptives Ramsar (FDR) et de l’utilisation de ces données pour améliorer l’application de la Convention. Pour répondre à ce besoin, le Secrétariat propose la création d’un nouveau poste d’analyste des données / responsable des rapports qui :

* + apportera un appui renforcé aux Parties contractantes en matière de rapports (RN et mises à jour des FDR) par des activités de formation et des orientations ;
  + empêchera le retard dans l’examen des FDR par le Secrétariat ;
  + renforcera les rapports sur les progrès de l’application de la Convention sur la base des RN et des mises à jour des FDR ;
  + renforcera l’utilité des RN et des mises à jour des FDR pour d’autres applications, y compris les travaux entrepris par le Groupe d’évaluation scientifique et technique ;
  + renforcera l’appui aux Parties contractantes en ce qui concerne les inventaires nationaux des zones humides et les rapports sur l’indicateur 6.6.1 de l’objectif 6 de développement durable ; et
  + renforcera l’efficacité du processus permettant au Secrétariat de s’appuyer sur les données disponibles pour servir les organes subsidiaires, les groupes de travail et la préparation de la documentation.

*Tableau 1 : Résumé des implications des scénarios budgétaires pour 2026-2028 présentés à la COP15*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Scénario** | **Nombre de nouveaux postes par rapport aux périodes triennales précédentes** | **Ajustements liés à l’équité salariale pour le personnel en poste, conformément à la recommandation des RH** | **Ajustement en matière de coût du travail** | **Ajustements en matière de performances et de promotions** | **Renforcement des capacités du personnel** | **Services opérationnels pour la COP16 (pas l’organisation)** |
| 0 % | 0 | En partie | Non | Non | Non | Non |
| 4,1 % | 1 | En partie | Oui | Oui | Non | Non |
| 9,6 % | 2 | En totalité | Oui | Oui | Non | Non |
| 11,3 % | 2 | En totalité | Oui | Oui | Oui | Oui |

*Tableau 2 : Vue d’ensemble des principales implications des scénarios budgétaires pour 2026-2028*

| **Description** | **Scénario à 0 % d’augmentation nominale** | **Scénario à 4,1 % d’augmentation nominale** | **Scénario à 9,6 % d’augmentation nominale** | **Scénario à 11,3 % d’augmentation nominale** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Avantages et points forts** | Pas d’augmentation des contributions obligatoires pour les Parties contractantes. | Membre supplémentaire du personnel pour renforcer les capacités du Secrétariat à soutenir les Parties contractantes.  Certains ajustements relatifs à l’équité en matière de rémunération du personnel sont possibles afin d’améliorer la rétention du personnel. | Secrétariat doté de moyens pour répondre à l’augmentation des demandes des Parties contractantes.  Rémunération du personnel entièrement équitable avec le cadre de rémunération de l’UICN.  Capacité améliorée à recruter et à retenir le personnel qualifié. | Secrétariat doté de moyens complets pour répondre à l’augmentation des demandes des Parties contractantes.  Rémunération du personnel entièrement équitable avec le cadre de rémunération de l’UICN.  Fonds disponibles pour le renforcement des capacités du personnel.  Fonds disponibles pour l’organisation de la COP, allégeant ainsi la charge financière du pays hôte. |
| **Limites et difficultés** | Toute activité supplémentaire financée par les contributions volontaires.  Rémunération du personnel n’est pas équitable avec le cadre de rémunération de l’UICN.  Risque d’épuisement professionnel du personnel si la charge de travail reste élevée, ce qui pourrait entraîner une baisse de l’efficacité. | Capacité limitée du personnel en matière de perfectionnement professionnel.  Rémunération du personnel n’est pas équitable avec le cadre de rémunération de l’UICN. | s.o. | s.o. |
| **Possibilités** | Nécessite un examen avec les Parties concernant les activités qui ne sont plus nécessaires. | Augmentation limitée des activités d’information et de visibilité de la Convention.  Augmentation limitée du soutien aux Parties contractantes en matière d’application. | Augmentation des activités d’information et de visibilité de la Convention.  Les Parties contractantes sont plus largement soutenues pour ce qui est des rapports nationaux et des mises à jour des fiches descriptives Ramsar. Capacité à mettre à profit les données et les connaissances pour améliorer l’application de la Convention.  Renforcement des capacités du Secrétariat pour s’acquitter de nouvelles tâches et activités visant à soutenir les Parties contractantes. | Augmentation des activités d’information et de visibilité de la Convention.  Les Parties contractantes sont plus largement soutenues pour ce qui est des rapports nationaux et des mises à jour des fiches descriptives Ramsar. Capacité à mettre à profit les données et les connaissances pour améliorer l’application de la Convention.  Les compétences et les aptitudes du personnel sont améliorées grâce au renforcement des capacités. |
| **Risques et difficultés** | Capacité limitée à gérer de nouvelles tâches ou activités.  Capacité limitée à mieux faire connaître la Convention et renforcer les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement.  Insatisfaction des employés et taux de renouvellement élevé dû à la surcharge de travail.  Risque de baisse de la qualité du service et de la productivité. | Difficulté à satisfaire pleinement les demandes et les attentes des Parties contractantes. | s.o. | s.o. |

1. Voir les tableaux à l’annexe 1 du document COP15 Doc.23.1 pour des précisions sur les ajustements des lignes budgétaires. [↑](#footnote-ref-2)